

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANter), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-3-21

**Enfance**

-----  
Maison de l'Enfance  
-----

Signature d'une convention  
liant l'établissement et le  
médecin.

Mme M. LEBLANC,  
Adjointe au Maire

Conformément au décret n°2007-230 du 20 Février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, nous avons fixé par convention (délibération n° 08-5-23 du 24 juin 2008 reconduite par délibération n° 09-3-18 du 30 juin 2009), les modalités qui lient l'établissement et le médecin, conformément au règlement de fonctionnement (article R2324-30-6 du code de la Santé Publique).

Ceci étant exposé, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler ladite convention jointe en annexe.

Travaux préparatoires  
C.A. du 15 juin 2010  
Commission Générale du 22 juin 2010

Le conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire